03-2019-21

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

Session ordinaire
Du
28 Mars 2019

Date de convocation :
22 mars 2019

Nombre de conseillers:
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 27

COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le **28 Mars DEUX MILLE DIX NEUF à dix-huit heures trente minutes** le Conseil Municipal de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Bernard BROTTES, Maire

Etaient présents : Bernard BROTTES, Bernard PICCOTTI, Sandrine FAURE, Pierre FUZIER, Mireille MOUNARD Sylvie ANDRE-COSTE, Pierre ANGELETTI, Nadine CHAIX-IMBERTECHE, Sébastien WALTERSKI, Sébastien LANONE, Didier VENTUROLI, Stanislas ANTHERION, Raphaël BOIS, Charlotte SUCKERT, Martine BOULON, Jacques VOLLE, Jean ROUSSILLON, Thierry ABRIAL, Franck VALETTE, Yvon VIALAR, Nicole PHILIPPON, Héloïse LEFORT,

Absents excusés : Lucien RIVAT a donné procuration à Bernard PICCOTTI, Karen ANGELETTI a donné procuration à Pierre FUZIER, Emmanuelle RIOU a donné procuration à Charlotte SUCKERT, Caroline CHEVALIER a donné procuration à Sébastien WALTERSKI, Christel DUVERNOIS a donné procuration à Thierry ABRIAL

Absents n'ayant pas donné de procuration : Cécile BERNARD, Fatah MOUSSAOUI,

Sandrine FAURE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Fixation des taux d'imposition des 3 taxes locales pour 2019

Type de taxe	Bases d'imposition effectives 2018	Taux en % appliqués en 2018	Produit en 2018	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Taux en % appliqués en 2019	Produit attendu en 2019
Taxe d'habitation	4 845 974	9.15	443 406 €	4 960 000	9.15	453 840 €
Taxe foncière (bâti)	6 510 700	17.98	1 170 623 €	6 698 000	17.98	1 204 300 €
Taxe foncière (non bâti)	28 623	77.48	22 177 €	29 200	77.48	22 624 €
TOTAL			**1 636 206 €**			**1 680 764 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ou représentés décide de :

➢ **Fixer** les taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2019 dans les conditions suivantes :

- Taxe d'habitation : ➔ 9.15 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : ➔17.98 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : ➔77,48 %

Le produit prévisionnel attendu pour l'année 2019 s'élèverait donc à : **1 680 764 €**

Rendu exécutoire par sa transmission en Préfecture 07 le 08/04/2019
N° d'Identifiant : 007-210703492-20190328-03_2019_21-DE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

La Voulte sur Rhône, le 03 avril 2019

Le Maire

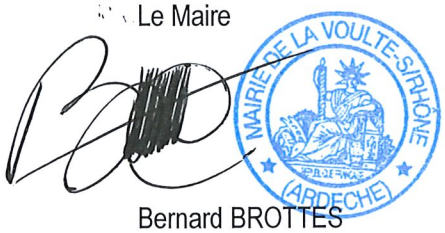

Bernard BROTTES